

PRE-INSCRIPTION ECOLE RENTREE 2023 - 2024

Quels sont les enfants concernés ?

- Tous les enfants domiciliés à Murianette nés en 2020 et les nouveaux arrivants dans la commune.

Les démarches à suivre :

- Venir en Mairie aux jours et heures ci-dessous avec votre livret de famille et un justificatif de domicile pour retirer un certificat d'inscription à présenter au directeur de l'école.

PERMANENCES MAIRIE
Lundi 13h30 à 17h00 Mercredi 8h à 12h00 Vendredi 13h30 à 18h00
Du 30 janvier 2023 au 17 février 2023

- Prendre rendez-vous auprès de la Directrice, Mme Céline BONARDI, pour la rencontrer aux jours et heures ci-dessous, avec le certificat d'inscription délivré en mairie, le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant avec mention des vaccinations, le certificat de radiation et le livret scolaire si l'enfant, déjà scolarisé, vient d'une autre commune.

PERMANENCES DE LA DIRECTRICE D'ECOLE
Lundi 20/02/2023 : 8h30-11h30 et 13h30-15h45 Lundi 27/02/2023 : 8h30-11h30 et 13h30-15h45 Lundi 06/03/2023 : 8h30-11h30 et 13h30-15h45
Tél. école = 04 76 77 69 95 Mail école = ce.0380799m@ac-grenoble.fr